

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019**

**PROCES VERBAL**

**M. LE MAIRE** : Bonsoir, je vous propose de commencer parce que je sais qu'on ne sera pas plus nombreux. Il y a un certain nombre d'engagements, notamment au niveau des écoles. Je vous propose comme secrétaire de séance Madame GUELLEC-HEURTEL.

\*\*\*\*\*

**Date de la convocation  
et affichage : 21 juin 2019**

**Date d'envoi des délibérations à la  
Préfecture : 2 juillet 2019**

**Nombre de membres  
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la  
Mairie : 2 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS et Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjoints.

**Etaient présents** : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, Frédérique GIRARDET, M. Georges BREZELLEC et Mme Yveline DROGUET.

**Absents représentés** :

M. Erwan BARBEY-CHARIOU donne pouvoir à M. François HERY,  
M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,  
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Catherine BELLONCLE,  
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,  
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Mme Micheline JOULOT,  
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,  
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à Mme Frédérique GIRARDET,  
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Mme Marianne DANGUIS.

**Absent** : M. Clément LACOUR.

Madame Janine GUELLEC-HEURTEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Présents : 14**

**Représentés : 8**

**Votants : 22**

**Point n° 1** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2019.

M. LE MAIRE : nous n'avons pas eu de retour particulier, on passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Ce soir il y a présentation du rapport des délégations de service public :

Monsieur DEFOSSE concernant le cinéma. Je lui souhaite la bienvenue ainsi qu'aux représentants du casino et du service public assainissement.

A vous Monsieur DEFOSSE.

**Point n° 3** : Cinéma – compte rendu d'activité 2018

M. DEFOSSE : Bonjour à toutes et à tous.

**Rapport d'activité du cinéma Arletty** :

Sur l'année 2018 nous avons réalisé 35.863 entrées. C'est 1.500 entrées de moins que l'année dernière. Cette baisse, c'est à peu près ce qui a été constaté nationalement.

Nous avons obtenu le classement Art et Essai, et ce qui est intéressant, les 3 labels. Nous avons eu la réponse hier, ce n'était donc pas noté dans le rapport que nous vous avons transmis.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019

Les 3 labels :

- Label « recherche et découverte »
- Label « patrimoine et répertoire »
- Label « jeune public »

En sachant que l'année dernière on avait le classement Art et essai avec seulement 2 labels. On s'est donc amélioré avec un label en plus.

Le cinéma est géré par 4 personnes qui représentent 3 équivalents temps plein.

Nous avons fait 40 % de séances Art et essai, d'où le classement et les labels.

Au niveau des tarifs, rien n'a bougé par rapport à l'année d'avant. Nous avons un tarif plein, un tarif réduit, des tarifs groupes, tarifs scolaires, tarifs secours populaire, cartes d'abonnement.

Au niveau box-office, on se rend compte que, même si on obtient le classement avec 3 labels, les 5 premiers films sont quand même des films assez « familiaux », dont 2 dessins animés.

Au niveau des horaires d'ouverture, on a 3 périodes :

- Hors vacances. On fait 4 séances le mercredi, 2 le jeudi, 2 le vendredi, 4 le samedi, 4 le dimanche, 3 le lundi et 2 le mardi.
- Une deuxième période qu'on va appeler « petites vacances » où là on fait 4 séances par jour (14, 16, 18 et 20 heures 30)
- Une période « été » où on fait aussi 4 séances par jour mais on décale légèrement la première séance. On commence à 15 heures au lieu de 14 heures, pour faire 15 heures, 17 heures, 19 heures, 21 heures 15.

Au niveau des animations, je ne vais peut-être pas toutes les énumérer, il y en a beaucoup. Il y a quand même quelques animations « phare ».

On participe à des festivals :

- Le festival « Intervalle » : festival d'animation
- Un festival national « Play it again », c'est du répertoire
- Un festival « Panoramic », avec une association de SAINT-BRIEUC
- et surtout, ce qui me semble le plus intéressant, « Les rencontres de films en Bretagne ». Vous connaissez. On y présente des films mais surtout avec des professionnels, ce qui est plutôt intéressant pour une ville comme SAINT-QUAY-PORTRIEUX où, j'ai l'exemple de plein de villes où on n'arrive jamais à faire venir un réalisateur ou quelque chose comme ça, et là cette année je trouve que ça a plutôt pas mal marché. On a eu des avant-premières avec des réalisateurs....

Au niveau de la publicité, on fonctionne avec un système, on va dire à l'ancienne, avec des affiches A3, des flyers A5. Pour chaque manifestation proposée on édite forcément des flyers. Et puis après on a tout le système de site. On a un site propre au cinéma et on peut chercher les programmes et puis aussi les animations à venir. Après on est forcément référencé sur les sites nationaux style « AlloCiné » ou Cinéfil.

Un certain nombre d'articles de presse figurent dans notre rapport. On a été cette année particulièrement « suivi », par rapport à toutes les animations qu'on a proposées, on a eu pas mal d'articles plutôt intéressants.

Sur la partie financière, on est légèrement déficitaire. Comme d'habitude la société Cinéode prend le déficit à sa charge. On peut l'expliquer par la petite baisse de 1.500 entrées et puis des petites choses style la vente de confiserie qui a pas mal baissé etc .... c'est pour ça qu'on a installé un distributeur neuf.

Ce sera tout pour moi. Si vous avez des questions.

M. LE MAIRE : C'est un rapport dont on a eu communication. Y a-t-il des questions ?

Mme GRIDEL : Qui fait le choix des films ?

M. DEFFOSSE : On est un groupe Cinéode, le programmateur c'est moi. Donc c'est moi qui fais le choix on va dire à 60-70 % avec l'équipe en place. Tout ce qui est animations, c'est plus l'équipe en place qui choisit les films. Tout ce qui est programmation dite normale, c'est plus moi.

Mme GRIDEL : Vous faites le choix comment ?

## **CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019**

M. DEFOSSE : On gère le cinéma depuis 2013. On connaît notre clientèle. C'est une salle un peu atypique. Hors été, on a une programmation plutôt de films français, de films Art et essai. Par contre sur l'été on « s'autorise » à passer un peu plus de blockbusters. Mais si on a les 3 labels c'est parce qu'on passe beaucoup de films Art et essai et de films français.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

Je vais juste compléter. Comme je le dis souvent, il ne faut pas qu'on oublie de remercier l'association Ciné Saint Ké qui s'investit énormément dans la commune et un certain nombre de bénévoles très présents pour les animations.

M. DEFOSSE : On a d'ailleurs signé une nouvelle convention aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Grâce à leur présence, c'est du bénévolat et beaucoup d'heures consacrées au cinéma, ils font part de toute leur passion vis-à-vis de cet art. Ils sont aussi très présents puisqu'ils portent avec vous le festival d'animation Intervalle subventionné en grande partie aussi par les collectivités, la commune et le conseil départemental. Dernier point, vous avez souligné l'importance de Films en Bretagne, je crois que c'est une chance énorme pour notre commune d'avoir tous ces réalisateurs. J'étais ce matin à MELLIONNEC, MELLIONNEC c'est la commune du film documentaire avec des résidences d'artistes, des résidences d'auteurs. Il y a un lien permanent entre la ville la plus éloignée du littoral et la ville littorale SAINT-QUAY-PORTRIEUX. L'équipe Ty Films est en train de faire le choix d'un certain nombre de films qui seront présentés notamment dans le cadre du mois du film documentaire. Là aussi c'est un dispositif auquel vous participez. Ce sont tous ces dispositifs qui font que vous avez un certain nombre de labellisations. Le dernier point c'est l'importance que l'on accorde dans tous les dispositifs : accès aux salles de cinéma pour les jeunes, les jeunes scolaires. Vous ne vous contentez pas de vous adresser aux primaires et aux collégiens mais aussi aux lycéens et aux apprentis. C'est un monde qui est souvent oublié. Ainsi que les lycées notamment professionnels. D'où l'importance de votre action. C'est avec une grande satisfaction qu'on écoute votre rapport d'activité. Je voudrais remercier vous-même et votre équipe, votre direction et l'ensemble des salariés pour l'image que vous avez renvoyée de la commune notamment en terme de cinéma. Merci beaucoup Monsieur DEFOSSE.

### **Délibération n° 28/06/2019-01**

#### **Cinéma – compte rendu d'activité 2018**

En sa qualité de délégataire de service public, la société CINEODE a transmis en mairie le rapport d'activité du cinéma Arletty pour l'exercice 2018, comme prévu au cahier des charges signé le 9 avril 2018. Monsieur DEFOSSE, Gérant de la société, présente à ce titre le rapport d'activité du cinéma Arletty au conseil municipal.

Au cours de l'année 2018, le cinéma a enregistré 35 863 entrées soit une fréquentation en légère baisse par rapport à 2017 (1 457 entrées en moins) avec une moyenne de 29,8 spectateurs par séance pour 2018. Ainsi, le compte de résultat fait apparaître un déficit de 4 490,55 €.

Par ailleurs, il convient de noter que le CNC a accordé les labels « Jeune public » ainsi que « Recherche et Découverte » à Cinéode qui a diffusé 273 films dont 37% de films Art & Essai avec régulièrement de la version originale sous-titrée.

L'équipe du Cinéma Arletty est attentive aux animations organisées par la ville pour établir des partenariats (Film en Bretagne, Ciné Jazz...) Il en va de même avec les associations locales pour la diffusion de films lors des soirées à thème, ciné-rencontre, mi nuit du cinéma, ciné débats, soirée participative...

Le Cinéma Arletty poursuit également sa participation aux dispositifs nationaux « Ecole & Cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, 10 films ont été projetés pour ces 3 dispositifs et recensant un total de 1 660 entrées de jeunes spectateurs.

De même, le Cinéma Arletty comme chaque année, est présent sur les opérations nationales : printemps du cinéma, fête du cinéma, rentrée du cinéma et internationales : le mois du film documentaire.

#### **Le Conseil municipal prend acte des informations transmises par la société CINEODE dans son rapport d'activité pour l'exercice 2018.**

#### **Point n° 4 : Casino – compte rendu d'activité 2017/2018**

M. LE MAIRE : 2<sup>ème</sup> rapport d'activité, c'est le casino, Monsieur LE DEON, qui a forcément des comptes en équilibre et je lui demande de nous présenter le rapport d'activité.

M. LE DEON : Bonjour à toutes et tous.

Rapport d'activité du casino de SAINT-QUAY PORTRIEUX.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUN 2019

Le casino est exploité par la Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels qui est dirigé en tant que Président du conseil d'administration par Monsieur Hugo CORBILLE qui est également à la tête de l'ensemble des 6 casinos présents en Bretagne que détient le groupe et moi-même en tant que Directeur Général et Directeur responsable. Directeur responsable c'est la nomination du directeur dans les casinos par le Ministère de l'Intérieur.

Le casino exploite les jeux en vertu d'un arrêté ministériel qui date du 17 décembre 2014 et qui est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Donc, nous sommes actuellement en renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux. C'est pour cela qu'aujourd'hui vous avez une délibération en ce qui concerne l'avis à donner sur le renouvellement de cette autorisation. En vertu de cet arrêté ministériel et du cahier des charges qui lie la société à la ville jusqu'au 31 décembre 2032, ont été exploités durant l'exercice 110 machines à sous, 2 tables de black Jack, 1 table de Texas hold'em poker, 1 Texas hold'em ultimate poker et 1 roulette anglaise électronique qui est passée de 6 postes à 8 postes en juin 2018.

Pour la partie restauration le casino dispose d'un bar spécifique en salle de machines à sous et d'un bar-restaurant qu'on peut également maintenant appeler restaurant cabaret.

Pour la partie chiffrée, fréquentation. Autant l'année dernière j'étais assez fier de venir vous présenter ce rapport avec un excédent pour l'exercice de 400.000 €, pour le dernier exercice ça n'a pas du tout été le même cas. Nous n'avons pas persévéré dans cette croissance parce que pour les 400.000 € que nous avons réussi à prendre l'année passée nous en avons perdu 600.000 sur l'exercice 2017/2018, qui se répartissent comme ceci :

L'essentiel sur la partie machines à sous : on passe de 9.463.000 € à 8.851.000, soit une perte de 612.000 € sur l'exercice. Baisse qui est légèrement contre balancée par une faible hausse au niveau des jeux de table de 11.000 €, bien évidemment qui ne compense pas cette grosse baisse au niveau des machines à sous. Ce qui fait qu'on enregistre un recul du produit brut des jeux de 600.000 €, soit 6 % sur l'exercice, ce qui est, on va dire en corrélation avec la baisse de fréquentation qui est également de 5.5 %.

La restauration quant à elle enregistre une hausse assez significative de l'ordre de 7 %. Mais simplement, 7 % sur la restauration dans un casino ça représente 50.000 €, quand 6 % sur les jeux de table et machines à sous ça représente 600.000 €, pour vous donner un petit peu la répartition des masses au niveau de l'établissement. Donc on a perdu 600.000 € l'année dernière. On va essayer cette année de ne pas en perdre encore plus. Je ferai un rapport tout à l'heure en fin de présentation sur le prélèvement communal lié au cahier des charges et le reversement de l'Etat pour montrer également la perte que malheureusement la commune a pu enregistrer par rapport au casino.

En ce qui concerne les investissements. Ce retard n'est pas lié aux investissements mis en place parce que la société, et le groupe par le biais de Hugo CORBILLE et de la dynamique, a continué à investir près de 700.000 € d'investissements sur l'exercice 2018 à 80 % sur le renouvellement du parc machines à sous et de la roulette électronique et le reste réparti sur le service restauration, l'informatique et la vidéo, parce que ce sont des domaines qu'il faut continuer toujours à garder dans un état de fonctionnement optimum, et puis également le renouvellement d'un matériel de transport.

En ce qui concerne les actions marketing et de communication : on n'a pas diminué notre force de frappe au niveau de la communication, au niveau de l'animation. Sur l'ensemble de l'année on arrive à organiser 91 concerts, thés dansants, dîners spectacles au sein du casino, une vingtaine d'opérations calendaires y compris 2 vendredis 13, 5 tombolas notamment avec des croisières à gagner, des grosses opérations et puis également 2 changements de ce qu'on appelle des mix machines à sous (on vend des machines usagées ou plus anciennes pour les remplacer par des machines neuves dernier cri). Alors, à ce sujet, en décembre 2017, on a fait ce que font la plupart des casinos en France et partout dans le monde. Il faut savoir que maintenant vous allez à Las Vegas vous n'avez plus de pièces-jetons à machines à sous, on est passé à ce qu'ils appellent full ticket, c'est-à-dire que depuis décembre 2017 vous n'avez plus de jetons pour faire fonctionner les machines. C'est lié au fait que la technologie au niveau mondial et les fabricants ne fabriquent plus de machines ou très peu avec des insertions de jetons mais ça fonctionne soit directement avec un billet ou un ticket code barre. Ça, ça peut expliquer en partie ou en faible partie éventuellement la baisse du chiffre d'affaires, parce que le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est un casino, on va dire assez ancien bien implanté dans sa zone de chalandise avec une clientèle habituée à un certain type de jeux et le fait de supprimer brutalement la totalité de ces jetons a, je pense, pu perturber quelques-uns et faire en sorte qu'il y a eu une désaffection qui s'est sentie d'ailleurs dès le mois de février. On a eu une grosse chute sur le mois de février et je l'attribue à ça. La deuxième raison, on en parlait tout à l'heure, c'est la météo qui a été un peu trop favorable aux baigneurs et pas assez aux joueurs. M. DEFOSSE (Cinéma) est parti mais je pense que sa baisse de fréquentation au niveau du cinéma est également liée à la météo parce que c'est vrai que quand il ne fait pas beau les gens vont à l'intérieur et quand il fait beau ils restent à l'extérieur. Et au niveau du casino c'est un peu la même chose. Je vais revenir toujours sur le souci du parking, du stationnement. Quand il fait très beau forcément les gens viennent à la plage et gagnent les places de parking.

Sur ce recul, il y a la modification de la physionomie du parc des machines à sous avec la suppression des jetons et puis une météo trop bonne, donc j'espère que ça ne va pas trop durer. On verra bien.

En ce qui concerne les opérations de communication, je le disais tout à l'heure, on a continué à distribuer près de 280.000 flyers sur l'ensemble de l'année. On a fait 3 grosses campagnes d'affichage 4X3 sur les communes de SAINT-BRIEUC,

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019

GUINGAMP, PAIMPOL, vraiment sur toute notre zone de chalandise, 5 opérations radio, 9 opérations presse, on communique aussi beaucoup via SMS, on a envoyé plus de 100.000 SMS sur l'ensemble de l'exercice. Tout ça contribue évidemment à faire de la communication pour le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Ça fait également de la communication pour la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX puisqu'on voit « Kasino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX » à SAINT-BRIEUC, à PAIMPOL ou à GUINGAMP, on voit également SAINT-QUAY-PORTRIEUX, et c'est important.

Le casino ne fonctionne pas uniquement avec moi-même, ce serait un peu compliqué. On est 44 salariés au sein de l'établissement. Ce qui doit représenter une des plus grosses entreprises de la ville. Cela représente près de 1.4 million de salaires bruts non chargés, chargés c'est donc bien évidemment un peu plus. C'est également une entreprise qui contribue à générer de l'emploi et de l'activité sur la commune.

Je vous parlais de la fréquentation tout à l'heure, une baisse de 5.5 % du nombre d'entrées total.

Equivalence sur les jeux de tables. + 1 % au niveau restaurant mais les pourcentages ne veulent pas dire grand-chose puisque les volumes de fréquentation ne sont pas les mêmes.

L'objectif pour cette année, bien évidemment, c'est de faire mieux que l'année dernière.

La lutte contre l'addiction au jeu :

C'est une partie de nos obligations. Il faut savoir que l'ensemble de notre personnel est formé conformément à la réglementation des jeux. Cette réglementation impose à tous les opérateurs casinotiers de former les personnels embauchés dans les 90 jours à la lutte contre l'addiction au jeu. C'est-à-dire repérer les signaux, comme une personne qui pourrait tout d'un coup se mettre en difficulté. Donc l'ensemble du personnel est sensibilisé, des tracts sont à disposition, des affiches, des messages audio. On a également la possibilité d'un commun accord avec la personne, bien évidemment, de restreindre sa capacité de venue au casino par le biais d'un système de contrôle aux entrées. On peut dire à la personne vous ne venez qu'une seule fois par mois ou 2 fois ou 3 fois. Je me suis rendu compte que c'était plus profitable pour la personne de restreindre à une ou deux fois par mois que d'opérer une restriction totale sur l'établissement, ce sont des gens qui habitent à proximité et quand ils sont restreints totalement sur le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, évidemment ils ne viennent plus au casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX par contre ils font une heure de route pour aller au casino du VAL ANDRE ou de FREHEL. Il faut, je pense, restreindre à une ou deux fois par mois, ou trois fois. Pour partir sur une restriction totale il faut qu'elle soit ministérielle et pour tous les casinos. On est également en relation avec le centre d'addictologie de SAINT-BRIEUC. Quand un client est vraiment en difficulté on l'oriente vers ce centre-là. Eux sont à même de les aider psychologiquement.

En ce qui concerne le volet plus financier :

La contribution du casino aux animations, à la communication : 24.000 € de plus par rapport à N-1, cela fait à peu près 40.000 € dépensés en communication et en animations par le casino pour un résultat qui n'est pas en conséquence et on essaiera de faire mieux cette année.

La contribution par rapport au produit net des jeux est en augmentation de 1.7 %. Sur 5.3 million de chiffre d'affaires net on dépense 526.000 € en animation etc... ce qui représente plus de 11 % de ce montant-là.

En ce qui concerne, ce qui peut éventuellement vous intéresser c'est-à-dire le prélèvement, en ce qui concerne le cahier des charges et les 15 % de prélèvement communal est passé de 958.000 € à 901.000 € cette année et il y a également une partie sur le prélèvement de l'Etat qui est passé de 327.000 € à 303.000 €, le total passant de 1.286.000 € pour la commune à 1.204.000 € soit une baisse de 81.000 €. Vous m'en voyez désolé sincèrement. Parce qu'après c'est gagnant gagnant, plus la commune perçoit, plus on perçoit. On parlait de pourcentages, le casino a perdu 600.000 € c'est-à-dire aux environs de 6 %, la commune perd 80.000 € aux environs de 6 %. C'est proportionnel même si le volume global est moins impressionnant, il est quand même là. On va continuer à se bagarrer sur des marchés. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE : votre présentation est terminée ?

M. LE DEON : Oui.

Mme LATHUILLIERE : Une petite question. Cette baisse de 6 % que vous avez observée sur le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, c'est une tendance nationale, au niveau de votre groupe...

M. LE DEON : Non, ce n'est pas national, c'est pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX les 6 %. Comme l'année dernière on était à + 400.000, qui ne représentaient pas la tendance nationale.

M. LE MAIRE : D'autres questions.

M. BREZELLEC : vous avez parlé de l'influence de la météo, cela veut dire que les mois les plus impactés par la baisse c'est juillet et août ?

M. LE DEON : Tout à fait.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUN 2019

M. BREZELLEC : Et on peut avoir une idée, à peu près, quelle est la fréquentation d'un mois d'été par rapport à un mois d'hiver, on va dire mois de mars puisque février a été un mauvais mois, vous l'avez dit, prenons le mois de mars par exemple.

M. LE DEON : Sur juillet c'est à peu près 25 % de plus en chiffre d'affaires et sur le mois d'août un peu plus d'un tiers.

M. BREZELLEC : Donc c'est essentiellement à cause de la période estivale qui a été moins bonne.

M. LE DEON : Oui et surtout qui se comparait à une période N. C'est toujours pareil on compare N à N-1, l'année d'avant il n'avait pas fait très beau ce qui était favorable au casino et au cinéma. Dans sa présentation de l'année dernière il était super content de sa fréquentation d'ailleurs s'il m'avait annoncé + 4.000 .... C'est à peu près cohérent mais ça fait jouer énormément.

M. BREZELLEC : Dans l'optique d'une météo on va dire pas trop favorable cet été, on ne sait jamais, quelles sont les autres solutions que vous pouvez préconiser pour essayer de rattraper un peu ce chiffre d'affaires, si on a encore des conditions de beau temps ? est-ce qu'il y a d'autres solutions.

M. LE DEON : malheureusement là on communique sur nos flyers en précisant « espace climatisé » par exemple. Si vous voulez vous rafraîchir...

M. BREZELLEC : Ce n'est pas un problème de machines ?

M. LE DEON : Non ce n'est pas un problème de machines, pas du tout. Regardez par exemple il n'a pas fait beau les jours précédents, ou alors on était en bonne canicule bretonne à 19°, aujourd'hui il fait très beau cet après-midi il n'y a eu personne alors qu'hier et avant-hier, surtout mercredi où c'était un peu gris, c'était « blindé », c'est logique regardez la plage est pleine. Ma sœur qui est dans le Finistère Sud m'a appelé mercredi, tu as vu comme il fait chaud, elle avait 35, j'ai dit non, je lui ai photographié la plage, je lui ai dit regarde comme elle est jaune de pas de monde.

M. LE MAIRE : On n'est pas sur un exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

M. LE DEON : C'est du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on avait prévu dans notre budget primitif. On aimerait que ce soit un peu plus, mais on avait prévu à peu près ce chiffre. Bien entendu, sur la météo je ne peux rien faire, par contre, les parkings on en a parlé. Cet été, suite à nos échanges, le mercredi ce sont des concerts plus importants. Cette année il n'y aura que 2 concerts sur le parking du casino. Un autre concert aura lieu au parc de la Duchesse Anne. La fête de la musique nous a montré que c'est un choix pertinent. 2 autres concerts au port. Ce qui veut dire que sur 5 concerts d'affluence importante, il n'y en a plus que 2 côté casino. On ne peut pas y échapper par contre au 15 août, là il y aura un concert, il est inclus dedans.

M. LE DEON : Il n'y a pas de souci, j'ai reçu tous les éléments de Monsieur PRUNEAUD, il m'a envoyé tout le déroulement.

M. LE MAIRE : J'y tenais beaucoup puisque de 5 blocages de parking on va passer à 2.

On espère une amélioration avec la place d'Armes qui sera remise en état avant la saison et terminée après la saison. On voit que le déplacement du transformateur et la réorganisation devraient augmenter la capacité du parking à proximité. Merci Monsieur LE DEON, à vous-même, et merci à vos équipes.

M. LE MAIRE : j'ai juste « zappé » le **compte rendu des délégations du Maire**, c'était le **point 2** :

- arrêté n° 2019 DG18 : tarif d'une nuitée lors des activités bivouac du CLJ pendant la saison estivale 2019
- arrêté n° 2019 DG19 : contrat de maintenance du logiciel de service d'informatique embarquée Gerald Hervé de police municipale avec LOGIDOC

### Délibération n° 28/06/2019-02

#### Casino – compte rendu d'activité 2017/2018

En sa qualité de délégataire de service public, le Casino de Saint-Quay-Portrieux a transmis en mairie son rapport d'activité pour l'exercice 2017/2018.

## **CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUN 2019**

Au cours de cette période, le Casino fonctionne par autorisation du Ministère de l'intérieur et selon le contrat de la délégation de service public signé le 1<sup>er</sup> août 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015.

Monsieur Jean-Michel LE DEON, Directeur Général de la SNECH, présente le rapport d'activité du casino au Conseil municipal. Il précise que le prélèvement au titre du produit des jeux au profit de la commune s'est élevé à 901 617 € soit une diminution de 5,97 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette somme est comptabilisée au budget à l'article 7364 « produits des jeux » qui inclut également une part du prélèvement progressif, versée par l'Etat sur les recettes du casino qu'il perçoit directement. Elle s'élève à 303 034 € pour la saison 2017/2018, soit un total de 1 204 651 €.

**Le Conseil municipal prend acte des informations transmises par le Casino dans son rapport d'activité pour l'exercice 2017/2018.**

Point n° 5 : Casino – avis sur la demande d'exploitation de jeux

### **Délibération n° 28/06/2019-03**

#### **Casino – avis sur la demande d'exploitation de jeux**

La Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a confié l'exploitation de son casino à la Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels (SNECH) par délibération du 15/07/2014 suite à la procédure de délégation de service public qui avait été engagée.

Afin de pouvoir exercer son activité, le délégataire avait sollicité et obtenu l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard auprès du Ministère de l'Intérieur. Cette autorisation, accordée pour une durée de 5 ans arrive à échéance au 31/12/2019.

Le délégataire doit donc établir un dossier de demande de renouvellement. Cette procédure prévoit que la Ville émette un avis sur l'exploitation de ces jeux.

Les jeux pouvant ainsi être pratiqués dans les salles de jeux du casino sont les suivants :

- > La boule ;
- > Le vingt-trois ;
- > Les autres jeux dits « de contrepartie », à savoir : la roulette dite « française » la roulette dite « américaine », la roulette dite « anglaise », le trente-et-quarante, le blackjack, le craps, le punto banco... ;
- > Les jeux dits «de cercle», à savoir : le poker dans ses différentes versions autorisées, le baccara chemin de fer, le baccara à deux tableaux à banque limitée, le baccara à deux tableaux à banque ouverte et l'écarté ;
- > Les formes de poker dans leur fonctionnement traditionnel ou sous forme de tournois ;
- > Les jeux de table dans leur version électronique autorisée ;
- > Les jeux pratiqués avec les appareils définis au premier alinéa de l'Article 2 de la loi n° 83- 628 du 12 juillet 1983, dits machines à sous ;
- > Et tous les autres jeux déjà autorisés, ou qui seraient ultérieurement autorisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le décret du 22/12/1959 modifié portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,
- Vu l'arrêté du 14/05/2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,
- Vu la délibération du 15/07/2014 par laquelle le conseil municipal de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a approuvé le choix de la SNECH comme délégataire de son casino
- Vu la délibération du 15/07/2014 par laquelle la ville a émis un avis favorable à l'exploitation des jeux de hasard par la Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels (SNECH)
- Vu l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 17/12/2014 autorisant la Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels (SNECH) à exploiter les jeux de hasard,

**Décide à l'unanimité,**

- **D'émettre un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de hasard dans le casino,**
- **D'émettre un avis favorable à l'exploitation des jeux tels que présentés ci-dessus par la Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels (SNECH).**

Point n° 6 : Service public assainissement collectif – rapport annuel du délégataire (RAD 2018) présenté par Monsieur DOMBRIE.

M. DOMBRIE : Le sujet le plus glamour arrive enfin : l'assainissement. Et je le fais avec une petite pointe de nostalgie puisque c'est la dernière fois que vous me voyez puisque, comme vous le savez, la compétence assainissement est passée à l'agglo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Même s'il y a une convention aujourd'hui qui partage la gestion entre la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et les services de l'agglo pour que les choses avancent, l'année prochaine, théoriquement sauf si vous me le demandez je viendrai mais il n'y a pas d'obligation à ce que je vous présente puisque mon maître d'ouvrage est passé à l'agglo. C'est officiellement la dernière fois qu'on parlera d'assainissement. C'est un peu dommage, parce qu'au moment où on parle de notre dernier projet c'est quelques semaines après la publication dans le journal de l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle station. On sait que la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX sera présente dans le chantier, c'est une volonté de l'agglo et c'est vraiment important. Oui c'est une volonté de l'agglo que la commune soit associée.

M. LE MAIRE : La commune l'a demandé.

M. DOMBRIE : Bien sûr. C'est pour cela qu'on se verra encore, j'espère, sur ce sujet-là.

L'exercice qu'on me demande ce soir c'est de parler de ce qu'on a fait en 2018, ce sera assez proche de ce qui s'est passé en 2017, pour ceux qui ont un peu de mémoire.

Je vous ai remis un peu les grands chiffres. Globalement ce qu'on pouvait dire de la station c'est qu'elle souffrait de quelques paramètres physicochimiques et encore globalement elle était assez bien exploitée. On arrivait à rendre des résultats de chimie corrects mais ce qui était plus compliqué c'était l'hydraulique. C'est-à-dire qu'en fait les apports d'eaux parasites, la station n'arrivait pas « à les digérer ». Apports d'eaux parasites, c'est-à-dire eau de pluie et apport d'eau de mer aussi puisqu'on rencontre des réseaux qui ne sont parfois pas tellement étanches ceux au niveau du port notamment recueillent une partie d'eau de mer lors des grandes marées. Un travail a été fait, avec beaucoup de travaux, on a parlé de la place d'Armes tout à l'heure. Vous avez vu le chantier d'assainissement de la place d'Armes, ces grands tuyaux noirs qui ont été mis, ils ont une première vertu c'est qu'en cas d'arrivée importante d'eau au poste de relèvement de la place d'Armes l'eau ne passera plus dans ce qu'on appelle un trop plein c'est-à-dire le milieu naturel. Ça c'est une sécurité qui est importante. C'était vraiment important de le faire. Et quelque part vous rendez les ouvrages à l'agglo avec des beaux projets de construction et surtout la sécurisation d'un poste qui était important. Vous avez vu quand même la taille des ouvrages qui ont été posés. C'est majeur. Dans le projet de station neuve, je parle plutôt de l'avenir que du passé, il y a un gros travail de fait pour ce qu'on appelle tamponner les eaux quand elles arriveront de manière trop rapide et on utilise des anciens ouvrages, des ouvrages qui sont aujourd'hui existants mais qu'on ne démolira pas, pour amener de l'eau quand il y en aura trop à arriver, on la stocke et on la remettra dans la filière petit à petit de manière à traiter l'eau de manière parfaite puisqu'une station neuve traitera l'eau encore mieux qu'aujourd'hui. D'autant plus qu'après, l'eau traitée à la station passe à travers un grand tuyau qu'on appelle un émissaire et va dans la mer un peu plus loin et là on aura de l'eau qui sortira de la station d'excellente qualité qui forcément n'aura pas d'impact sur le milieu marin. Sachant qu'aujourd'hui la station n'a jamais été pointée sur les quelques imperfections qu'on a pu trouver sur la côte, à TREVENEUC notamment, quand il y a des petits problèmes de fermeture de plages ou d'analyses qui ne sont pas terribles, c'est soit des postes de relèvement qui ont un peu débordé, d'où les travaux place d'Armes, j'espère que ça n'arrive plus, soit des installations individuelles qui fuient. Globalement d'ici quelques mois, d'ailleurs on ne pouvait pas beaucoup le dire avant, mais on ne pourra plus jamais dire il y a une difficulté sur le milieu c'est « la faute de SAINT-QUAY », comme ça a été dit parfois, je préfère le redire.

Voilà ce que je voulais vous résumer. Problèmes de conformité hydraulique parce que quelque part le rapport de 2018 ce n'est quand même pas 20/20, le rapport 2018 forcément il annonce des problèmes de conformité, un tout petit peu en physicochimie mais surtout en hydraulique. On a dépassé tous les seuil autorisés en quantité d'eau qui arrivait dans la station. C'est la transparence, je vous le dis, et puis on a parlé du projet de nouvelle STEP qui est lancé.

La qualité des réseaux à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, c'est l'histoire qui fait ça puisque c'est une commune qui a été équipée de réseaux d'eaux usées, peut-être la première sur le secteur ici, donc forcément ils ont aussi l'âge de leurs artères et les artères commencent à être un peu bouchées. Pour ça l'agglo devra avec les programmes, que je ne vous ai pas listés ici mais qui le sont dans la centaine de pages du rapport on liste un certain nombre de rues qui présagent des réseaux vieillissants, cassants, fuyards, qui devront donc à un moment ou un autre être rénovés tout en sachant qu'à chaque fois quand vous avez eu des projets d'aménagement de rues tous les réseaux ont été refaits à neuf. Vous n'avez pas de retard mais ce n'est pas en claquant des doigts qu'on va changer tous les réseaux de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui sont importants en nombre et puis qui sont assez vieux globalement pour ceux qui sont d'origine. Voilà les gros enjeux,



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019

moi je vous invite vraiment, même si la compétence est à l'agglo, à vous intéresser toujours au sujet de l'assainissement. C'est vrai que ce n'est pas le plus glamour mais quand on regarde bien c'est le développement d'un territoire qui passe par une station d'épuration performante parce que les services de l'Etat, dès que ça klaxonne ou qu'il y a des feux orange sur la station, ils bloquent tous les autres projets. Donc ça paraît peut-être secondaire comme ça quand on est en conseil mais c'était vraiment le sujet que vous avez pris en main au début du mandat, on est à la fin du mandat et enfin c'est lancé. Là c'est vraiment la grosse satisfaction que vous pouvez avoir sur la question de l'assainissement.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présentation très rapide. J'ai entendu plusieurs mots. Il y a le projet de la future station d'épuration et comme cela a été dit c'est bien géré par l'agglomération. Mais les services de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, moi-même et M. Quelen seront présents à toutes les réunions, cela fait partie du, on ne va pas dire cahier des charges, des négociations lors du transfert.

On n'a pas tout fait, mais on a fait beaucoup. Je rappelle tout ce qui a été fait dans le cadre des aménagements du Portrieux. Combien de fois n'avons-nous pas entendu qu'avant de faire les surfaces il fallait faire l'assainissement. On y avait pensé et on applique.

Quand on dit que ce n'est pas glamour, au contraire c'est fondamental pour une commune classée de tourisme. Qualité des eaux de baignade. D'ailleurs les premiers prélèvements ont eu lieu récemment et je pense qu'on devrait avoir les résultats la semaine prochaine. Il est important de dire aussi que la station d'épuration est bien tenue, c'est ce que j'ai entendu. Il peut y avoir de temps en temps des micro-problèmes, toujours gérés dans l'urgence parce qu'on dispose de ce qu'on appelle un profil des eaux de baignade que je vous invite à consulter. Ces profils sont téléchargeables sur le site de la commune. Profil, ça signifie quand il y a une difficulté quelle est la procédure à mettre en route. Doit-on ou non fermer la plage, faire le diagnostic est-ce que c'est la station ou, on va parler d'indélicatesse, c'est souvent ce qui nous est arrivé comme il y a 2 ans, des indélicatesse. En clair des eaux usées qui passent dans les eaux pluviales et qui se déversent éventuellement sur la plage. On sait alors prendre un certain nombre de mesures.

M. DOMBRIE : A ce sujet-là, je voudrais redire justement l'interaction qui restera entre la Ville et la question de l'assainissement particulièrement aussi au moment de la surveillance des eaux de baignade et l'an dernier on a eu une mini crise c'est-à-dire qu'il y a eu un moment où ça a klaxonné, la qualité de l'eau posait question, on a pu avec un dispositif chez Veolia extrêmement rapide, vous donner un avis sur la ½ journée si il restait encore de la bactérie alors que la technologie de type réglementaire c'est 72 heures. Cette année on le refera si vous le demandez, revenir faire un point et 4 heures après, on est capable puisqu'on a un laboratoire à PERROS GUIREC qui est ouvert tout l'été, on est capable en 4 heures de vous dire ré-ouvrez la on a fait des prélèvements c'est bon ou attendez encore ce n'est pas encore nickel.

M. LE MAIRE : C'est une procédure qu'on a appliquée effectivement. Un prélèvement le matin pour un résultat avant 14 heures. C'est de la responsabilité du Maire de prendre les décisions d'ouvrir ou de fermer une plage. C'est vrai que des fois j'ai une vision très médicale aussi en fonction des résultats et j'ai une interprétation assez médicale où je vois s'il y a un souci ou pas. Il n'y a pas eu de souci, il n'y a jamais eu de souci et en tout cas de risque sanitaire, même si certains auraient voulu le faire croire. Ils n'ont pas la compétence, ne sont pas experts, ils ne sont pas médecins.

M. DOMBRIE : Et c'est important de communiquer à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Oui toujours. Y a-t-il des questions. Alors merci Allan et merci aux services.

M. DOMBRIE : Merci à vous.

### Délibération n° 28/06/2019-04

#### Service public assainissement collectif – rapport annuel du délégataire (RAD 2018)

*Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD 2018) par Monsieur DOMBRIE – VEOLIA*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L 1411-3 et R. 1411-7, les délégataires de service public doivent produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ainsi, la société VEOLIA, en charge de la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Saint-Quay-Portrieux présente le rapport annuel du délégataire pour 2018.

Ainsi, le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des éléments relatifs au R.A.D 2018 ;

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUILLET 2019

- **prend acte du rapport annuel du délégataire du service d'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2018 ;**
- **charge Monsieur le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la mairie.**

Point n° 7 : Projet de nouvelle station d'épuration – Cession foncière à Saint-Brieuc Armor Agglomération

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

### Délibération n° 28/06/2019-05

#### Projet de nouvelle station d'épuration – Cession foncière à Saint-Brieuc Armor Agglomération

La station d'épuration de la ville de Saint-Quay-Portrieux a été mise en service en 1980. Elle traite les eaux usées de la commune mais aussi une partie des effluents en provenance des communes de Tréveneuc et Plourhan.

Pour répondre aux nouvelles exigences règlementaires, la commune a décidé la construction d'une nouvelle station de traitement, actuellement en cours d'étude et dont la mise en service est prévue pour janvier 2022. Le projet retenu, d'une capacité de traitement accrue à 14 500 équivalents habitants, sera réalisé sur le site existant.

Cependant, une extension du site s'avère alors nécessaire pour accueillir l'ensemble des installations et permettre son intégration paysagère.

Un terrain communal, composé de deux parcelles, répond à ce besoin. Il s'agit des parcelles cadastrées section F numéro 584 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> et F numéro 585 d'une surface de 2 553 m<sup>2</sup>, sises « sur les Côtes » à Saint-Quay-Portrieux. Cette réserve foncière avait déjà été constituée pour cet usage.

Or ces parcelles ne font pas partie du terrain concerné par le transfert lié à la prise de compétence « eau et assainissement » par Saint-Brieuc Armor Agglomération, limitée au seul terrain d'assiette actuel.

Il est donc proposé de les céder à titre gratuit à Saint-Brieuc Armor Agglomération qui exerce désormais la compétence et est chargée à ce titre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration. Il est rappelé que tous les frais liés à l'acte définitif de transfert de propriété seront supportés par l'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 12/10/2018-05 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Quay-Portrieux en date du 16 octobre 2018 approuvant le projet de construction de la nouvelle station d'épuration ;
- Vu l'avis de France Domaine en date du 22/05/2019 ;

**Décide par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Hervé HUC)**

- **de céder à titre gratuit à Saint-Brieuc Agglomération les 2 parcelles sises « sur les Cotes » sur la commune de SAINT-QUAY- PORTRIEUX cadastrées :**
  - **section F numéros 584 d'une surface de 70 m<sup>2</sup>**
  - **section F numéros 585 d'une surface de 2 553 m<sup>2</sup>****dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration sur la commune,**
- **DIT que les frais liés à l'acte définitif de transfert de propriété seront supportés par Saint-Brieuc Armor Agglomération ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération ;**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions et des remarques.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019

M. HUC : Je voulais redire ce que j'avais dit pour la station d'épuration. Je voterai contre ce point. Je regrette toujours autant qu'on ait décidé de garder la station d'épuration au cœur de la ville, l'agrandir, et je pense qu'en plus on vote pour une technologie qui est toujours la plus polluante. On aurait dû déplacer la station d'épuration et choisir des procédés beaucoup moins polluants. Je regrette toujours et je trouve que c'est dommage pour l'avenir de notre commune.

M. LE MAIRE : On avait déjà entendu cette remarque lors des différentes réunions sur ce dossier et des explications ont déjà été données par des experts, les bureaux d'étude qui nous ont accompagnés. Je pense qu'il faut faire référence à tout ce qu'on a déjà expliqué et on aura les réponses sur le fait de garder la station au même endroit et sur la technique employée.

Point n° 8 : Convention de services pour la coordination de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux  
Ce point avait été évoqué dans les questions diverses d'un conseil municipal précédent.

### Délibération n° 28/06/2019-06

#### Convention de services pour la coordination de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux

L'éducation artistique constitue un axe fort de la politique culturelle de SAINT-BRIEUC Armor Agglomération dont l'enseignement musical tient une place importante. Depuis 2018, une direction mutualisée entre l'Ecole de Musique Centre Armor (EMCA) et le conservatoire de la ville de SAINT-BRIEUC, qui se positionne comme « tête de réseau », coordonne les établissements et contribue à la réflexion sur le maillage du territoire.

En 2017, la commune de Saint-Quay-Portrieux a sollicité l'agglomération pour étudier la faisabilité du transfert de son école de musique.

Cette demande repose à la fois sur des objectifs pédagogiques et organisationnels, sachant que 40% des élèves sont extérieurs à Saint-Quay-Portrieux mais résident en grande partie sur le territoire de l'agglomération :

- > l'harmonisation des parcours pédagogiques des élèves quel que soit leur lieu de résidence,
- > l'élargissement de l'offre de discipline d'enseignement,
- > le renforcement de la professionnalisation des enseignants et leur Durée Hebdomadaire de Service (DHS),
- > le maintien de la proximité de l'enseignement musical sur la commune,

A partir d'une étude interne (états des lieux, impact financier, cadre juridique envisageable et calendrier de mise en œuvre), il est proposé de répondre en deux temps :

- Pour la rentrée scolaire 2019 : une étape de mise à disposition de service qui facilite la coordination des équipes et le travail de la cohérence des parcours d'enseignement afin de donner corps au schéma d'éducation artistique dans la réflexion qui débute en septembre prochain.  
Ce dispositif se traduit par une convention de services qui inscrit les moyens communs de personnel de coordination actuels mis à disposition de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux (le personnel enseignant, les bâtiments et l'ensemble des charges afférentes restent communaux).
- Dans un second temps, une réflexion sera engagée dès 2019 pour les communes qui le souhaitent, en parallèle, ainsi qu'un travail sur l'intérêt communautaire dans ce domaine qui prendra en compte l'équilibre territorial. Cette étape se concrétisera par une étude des modalités de la prise de compétence de l'école de musique de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, élargie aux communes qui manifesteraient leur intérêt pour un transfert de leur école de musique municipale.

Dans ce contexte, la convention de services proposée vise à assurer la coordination et le bon fonctionnement de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux. Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Ville de Saint-Brieuc proposent de mettre à disposition du personnel, à titre provisoire, dans l'attente de la décision de SBAA sur le devenir de la compétence relative aux écoles de musique sur le territoire.

L'objectif est de constituer une équipe commune au service de l'école de musique de Saint-Quay-Portrieux dont les modalités sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-33, L. 5212-34 et L. 5211-26, L. 5211-25-1, L. 5221-1 et L. 5221-2 ;

**Décide à l'unanimité,**

- **D'approuver la convention de services jointe en annexe,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention et à effectuer les démarches y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : A la rentrée de septembre 2019 on est sur une convention de services et on parle d'une direction mutualisée. Saint Briec Armor Agglomération lance une étude sur le transfert ou la prise de compétence de l'enseignement musical. L'étude est en cours pour que les élus qui seront en responsabilité après les élections de mars 2020 dans les communes et aussi au niveau de l'agglomération aient tous les éléments pour prendre leur décision. On a voté hier au soir cette convention au niveau de l'agglomération. On a voté aussi pour le pact financier qui est prorogé de 2 ans. Les élections c'est une échéance mais on prépare le travail pour que les élus après 2020 puissent prendre la bonne décision. C'est une continuité de service public. Tous les éléments seront préparés, on est dans le même dispositif. Il est proposé d'approuver la convention de services et d'autoriser le Maire bien sûr à la signer. Avez-vous des remarques ?

Point n° 9 : Indemnités de gardiennage 2019 pour l'église.

Présentation par Monsieur François HERY

**Délibération n° 28/06/2019-07**

**Eglise – indemnités de gardiennage 2019**

Depuis le 19 septembre 2003, le Conseil Municipal alloue au prêtre chargé du gardiennage de l'église communale une indemnité annuelle.

Le plafond indemnitaire, fixé par la dernière circulaire ministérielle du 27 février 2018, applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est proposé d'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église pour un gardien ne résidant pas dans la commune soit 120,97 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR/TOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2003/109 ;

**Décide à l'unanimité,**

- **D'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 120,97 € à compter de l'année 2019,**
- **Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au compte 6282.**

Point n° 10 : Questions diverses

M. LE MAIRE : Je n'ai pas reçu de questions diverses mais Monsieur HUC souhaitait intervenir.

M. HUC : oui, juste sur un petit point, dans la plaquette de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sur les pages qui concernent le budget de la commune. Quand je l'ai lue, j'ai trouvé dommage, que ne transparaisse pas vraiment ce qu'on a échangé en conseil municipal sur le budget 2018. En fait on a l'impression qu'on affiche l'excédent qui est en fait la trésorerie de la municipalité un peu comme si c'était le bénéfice. Or le résultat 2018, il y a eu un déficit de 102.000 € et on a fait sur l'exercice 2018 des emprunts pour 1 million d'euros. Et c'est vrai que ça ne transparait pas dans le document. Moi j'ai trouvé ça un peu dommage parce qu'en fait on garde un excédent de trésorerie qui est lié à l'excédent 2017 qui était de

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2019

1.232.000 € avec le déficit on garde toujours un excédent et en plus on a fait des emprunts. Alors je trouve qu'il n'y a pas de honte à emprunter, vous voyez ce que je veux dire, mais c'est vrai qu'à travers le document je trouvais que ça ne transparait pas. C'était une remarque.

M. LE MAIRE : Tout a été discuté au cours du conseil municipal dont il y a un compte rendu exhaustif, et la présentation est celle que l'on fait depuis 3 ans. C'est la première année peut-être que tu le lis mais en tout cas c'est la troisième année qu'on fait la même présentation. Je n'ai pas de remarque supplémentaire.

Je voulais vous rappeler que le prochain conseil aura lieu le 8 juillet, c'est un lundi. Ce sera un peu court pour faire une plénière, mais pour ceux qui le souhaitent on peut se réunir le samedi 6 vers 10H30-11 heures. Normalement à l'ordre du jour deux points importants, la modification n° 1 du PLU pour le projet éolien et le 2<sup>ème</sup> point pour la délibération sur l'intérêt général – déclaration de projet concernant le Gerbot d'Avoine.

Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 30

\*\*\*\*\*